

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 – 091

Objet : LIVRAISON ET REPRISE DE VÉLOS DANS LE CADRE DE LA 2EME ÉDITION DU PROGRAMME « SAVOIR ROULER À VÉLO »

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu la délibération n° 56-CC150922 du 15 septembre 2022, approuvant le PCAET de la CCSSO ;

Vu la proposition financière établie par la société BOB E BIKE du 24 octobre 2025 - référence n°006 / 2026 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique en matière de mobilité, et plus particulièrement de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'est engagée à mettre en œuvre des actions pour promouvoir la mobilité douce sur son territoire en parallèle du déploiement de son Schéma Directeur des Voies Cyclables,

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition financière de la société BOB E BIKE, 8 avenue de Joinville, 60500 Chantilly, portant sur la livraison et la reprise de vélos dans le cadre de la 2^{ème} édition du programme « Savoir Rouler à Vélo », pour un montant de 4 725 € HT, soit 5 670 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

communauté
de communes**ARTICLE 4**

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 03 NOV. 2025

Certifié exécutoire compte tenu

14 NOV. 2025

de la transmission en Sous-Préfecture le :

14 NOV. 2025

de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

Guillaume Maréchal

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines

Par délégation : M. François Dumoulin

Vice-Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

